

Dossier suivi par :
Guillaume GRESSIER
03 44 06 45 82

Delphine CLERY
03 44 06 45 49

Mélanie STASIEK
03 44 06 45 39

gestioncollective@ac-amiens.fr

**Direction des Services Départementaux
de l'Éducation nationale de l'Oise**
22, avenue Victor Hugo
60025 Beauvais Cedex

Beauvais, le 3 novembre 2025

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
des écoles et les instituteurs

S/c de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : mouvement POP – rentrée scolaire 2026

Référence :

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels de l'Éducation nationale, parues au Bulletin Officiel spécial n°5 du 31 octobre 2024 ;
- Bulletin Officiel spécial n°39 du 16 octobre 2025, notamment la note de service du 30 septembre 2025.

Le mouvement interdépartemental sur postes à profil, appelé « Mouvement POP », est organisé en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste).

LA CIRCULAIRE

- I. CALENDRIER
- II. PROCÉDURE

I. CALENDRIER

Formulation des demandes et accompagnement des agents		
Mardi 4 novembre 2025 A midi (heure de Paris)	Ouverture de la plateforme téléphonique « Info mobilité » ministérielle	tél : 01 55 55 44 44
Mercredi 5 novembre 2025 A midi (heure de Paris)	Ouverture de l'application COLIBRIS Début de saisie des vœux	
Mercredi 26 novembre 2025 A midi (heure de Paris)	Fermeture de l'application COLIBRIS Fin de saisie des vœux Fermeture de la plateforme « Info mobilité » ministérielle	Le mouvement POP est ouvert aux enseignants du 1 ^{er} degré <u>titulaires</u> . Les stagiaires ne peuvent participer à ce mouvement.
Instruction des candidatures par les services départementaux et résultats		
Du lundi 1^{er} décembre 2025 au mardi 27 janvier 2026	Instruction des dossiers de candidature, organisation des entretiens avec les candidats et classement des agents par les services départementaux	Se référer au II.1. de la présente note, « Instructions des demandes et organisation des entretiens ».
Jeudi 22 janvier 2026 A minuit (heure de Paris)	Date limite d'annulation des vœux	
Mercredi 18 février 2026 A midi (heure de Paris)	Communication des résultats via la messagerie I-Prof	

II. PROCEDURE

1) Instructions des demandes et organisation des entretiens

Le mouvement POP est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré titularisés au plus tard au 1^{er} septembre 2025.

Les enseignants consultent les fiches de postes proposées au mouvement POP pour la rentrée scolaire 2026 et formulent des vœux via l'application COLIBRIS du 5 au 26 novembre 2025. Ils peuvent formuler **jusqu'à 6 vœux maximum** (indépendamment du nombre de vœux qu'ils peuvent éventuellement émettre dans le cadre du mouvement interdépartemental en parallèle). Les vœux doivent être saisis **par ordre de préférence**.

L'agent devra joindre à sa candidature un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation ainsi que, le cas échéant, tout justificatif (titre ou certification) exigé pour le poste sur lequel il se porte candidat. Il est précisé que les candidats ne peuvent déposer, en plus de la lettre de motivation et du CV, que deux documents maximum. Aucun enseignant ne peut se porter candidat à un poste à exigence particulière s'il n'est pas **d'ores et déjà titulaire du titre requis pour ce poste**.

Les enseignants dont la candidature est sélectionnée pour un entretien avec la commission de sélection en sont informés par courriel. Ces entretiens sont organisés par la DSDEN, **en distanciel ou en présentiel**, entre le 1^{er} décembre 2025 et le 27 janvier 2026. Suite aux entretiens de la commission de sélection, les candidats avec un avis favorable au recrutement sont classés, dans l'application POP1D dédiée, en fonction de l'adéquation de leur profil avec le poste.

Les agents inéligibles (agents qui ne sont pas titulaires du corps des instituteurs ou des professeurs des écoles) ou ceux dont la candidature n'est pas recevable (absence de transmission du justificatif requis dans les délais) en seront informés par courriel. Ceux dont la candidature n'est pas sélectionnée pour un entretien ou ceux qui ne sont pas classés par la commission de sélection à l'issue de l'entretien sont également destinataires d'un courriel individuel.

Les candidats à un poste proposé dans le cadre du mouvement POP peuvent demander, sans motif particulier, l'annulation de leur participation jusqu'au 22 janvier 2026.

2) Résultats du recrutement sur postes à profil

Les agents classés sur un poste POP, quel que soit le rang de classement sur ce poste, sont informés **par courriel** le **18 février 2026** de la suite donnée à leur candidature. Dans le cas d'une participation à la fois au mouvement POP et au mouvement interdépartemental, un candidat retenu sur un de ses vœux formulés dans le cadre du mouvement POP voit sa participation au mouvement interdépartemental **automatiquement annulée** par la DGRH. Les enseignants retenus au mouvement POP sont par la suite destinataires du ou des arrêtés afférant à cette mobilité.

Rappel : La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de **trois ans**.

Après les résultats du mouvement POP, aucune annulation de mutation POP obtenue ne peut être accordée en dehors d'une situation exceptionnelle. Les motifs suivants peuvent être invoqués à l'appui de justificatifs :

- décès du conjoint ou d'un enfant ;
- perte d'emploi du conjoint ;
- mutation ou non mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement des personnels du ministère de l'Education nationale ;
- mutation imprévisible et imposée du conjoint ;
- apparition d'une pathologie grave ou détérioration de la situation médicale.

3) Procédure d'accès par Internet à l'outil de saisie des candidatures : COLIBRIS

L'accès à Colibris peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes.

Pour se connecter, l'enseignant doit :

- Se rendre sur l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html;
- cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- s'authentifier en saisissant son compte utilisateur et son mot de passe, puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion ».

Attention : si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à l'utiliser pour toute nouvelle connexion.

- Cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.
- Cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application « SIAM premier degré ». **Dans cette rubrique SIAM, l'enseignant choisit « Mouvement POP » afin d'accéder à l'application Colibris pour la saisie des candidatures.**



Jean-Paul Obellianne